

Altamir perd sa bataille à l'encontre de Moneta AM

OPTION FINANCE - 26 FÉVRIER 2018 - AUDREY SPY

http://www.optionfinance.fr/asset-management/strategie/altamir-perd-sa-bataille-a-lencontre-de-moneta-am.html?utm_source=Option+Finance+cette+semaine&utm_campaign=30334c6c63-Option_Finance_une02_26_2018&utm_medium=email&utm_term=0_d2a9499525-30334c6c63-53966541

Fin 2015, la société d'investissement Altamir avait assigné en justice Moneta Asset Management à la suite de la publication d'une note qui aurait pénalisé son cours de Bourse. Mandaté par le tribunal de commerce, l'expert judiciaire a tranché.

Le conflit opposant Altamir à Moneta Asset Management vient de connaître un nouveau rebondissement. L'expert judiciaire, Thierry Bergeras, mandaté en 2016 par le tribunal de commerce, pour démêler cette affaire vient en effet de rendre son rapport. Celui-ci est plutôt favorable à Moneta AM. La société de gestion avait pourtant été, en octobre 2015, assignée en justice par Altamir à la suite de la publication d'une note : elle reprochait à la holding d'investissement cotée d'Apax Partners, dont elle détient un peu plus de 9 % du capital, des frais de gestion excessifs et une sous-performance financière.

Une absence de préjudice

Pour Altamir, ces allégations auraient eu des répercussions importantes sur son cours de Bourse qui à l'époque s'élevait autour de 10 euros, contre 14,80 euros actuellement. *«En amont d'une de nos assemblées générales, Moneta AM a largement diffusé une note indiquant que notre performance était 30 % inférieure à la moyenne de nos pairs et que nos frais de gestion étaient quant à eux supérieurs de 30 %, rappelle Agathe Heinrich, directrice des relations investisseurs et de la communication d'Altamir. Or, nous avons pu constater dans le cadre de nos échanges avec les investisseurs que cette note avait clairement eu un impact sur l'attractivité du titre.»* Un point de vue qui n'a pas été partagé par le tribunal de commerce.

«Dès l'audience en référé en mars 2016, Altamir a été débouté de la première de ses deux demandes, à savoir le retrait de notre site Internet de la note, rappelle Romain Burnand, co-dirigeant de Moneta AM. Un expert judiciaire a été nommé pour évaluer la seconde, à savoir l'éventuel préjudice lié à la publication de cette note.» Depuis, Thierry Bergeras a tranché en concluant que la note n'a pas apporté de préjudice chiffré aux actionnaires de la société Altamir. *«Il a bien mis en avant que la décote dont souffre le cours d'Altamir résulte de causes endogènes à la société»,* se félicite Romain Burnand.

Ce rapport affiche toutefois certains bémols sur l'analyse effectuée par Moneta AM. Ce dernier estimait qu'Altamir était beaucoup moins performante que ses comparables, une allégation qui n'est pas justifiée aux yeux de l'expert. *«Ce dernier pointe une erreur fondamentale de la note de Moneta en affirmant au contraire que notre performance est parmi les meilleures du secteur, souligne Agathe Heinrich. En revanche, il n'a pas pu prouver de manière mathématique qu'elle a effectivement pénalisé notre cours de Bourse.»*

Une gouvernance non conforme

Néanmoins, sur bien d'autres aspects, l'expert judiciaire donne raison à Moneta AM puisqu'il confirme l'existence d'une décote par rapport à l'actif net réévalué qui serait liée à une gouvernance non conforme aux bonnes pratiques du marché. *«Thierry Bergeras a finalement lui aussi dénoncé des frais de gestion trop élevés et un manque de transparence de la part d'Altamir, résume Colette Neuville, présidente de l'Association nationale de défense des actionnaires minoritaires (Adam). C'est une avancée significative dans ce dossier puisque depuis de nombreuses années, nous œuvrons aux côtés de Moneta AM pour inciter Altamir à améliorer sa gouvernance.»* L'Adam et Moneta AM ont déposé des projets de résolution pour augmenter le dividende ou encore demander à Maurice Tchénio, le président et principal actionnaire d'Altamir (à hauteur de 27 %), à ne pas participer au vote lors des assemblées générales en raison de conflit d'intérêt. **Ce dernier aspect a d'ailleurs également été souligné par l'expert qui indique que les différents mandats exercés par Maurice Tchénio autour de la société Altamir génèrent pour lui des sources de revenus plus importantes que les dividendes.** *«Les intérêts entre dirigeants et actionnaires ne sont de fait pas alignés, commente Romain Burnand. Notre rôle en tant qu'actionnaire de long terme est bien de le dénoncer. Grâce à ce rapport qui confirme nos analyses, nous continuons d'ailleurs notre démarche en attaquant, à notre tour, les organes de direction d'Altamir en justice en raison notamment d'une convention réglementée qui a fait passer ses frais de gestion administrative de 200 000 euros à 700 000 euros, une augmentation non justifiée au regard de la nature de cette holding qui n'a ni client ni salarié et qui pénalise sa performance financière.»* Jugeant encore le cours de Bourse sous-évalué de 30 %, le combat de Moneta AM à l'encontre d'Altamir n'est donc pas terminé.